

Depuis 2003, Longitude 181 Nature mène des campagnes pour la protection des requins

(voir le [dossier Requins](#))

Elle a notamment obtenu en Polynésie française, en 2007, une loi qui classe les requins en espèces protégées et interdit le commerce des ailerons, dents et mâchoires sur tout le territoire.

L'action en cours se concentre sur la Nouvelle Calédonie.

- **Elle demande à la Province Sud d'inscrire les requins sur la liste des espèces protégées**, suite à la nomination du lagon comme Site du Patrimoine Mondial par l'Unesco en février 2009. La pétition [lancée en mars 2009](#) est menée avec les deux autres associations du collectif [CAP Requins](#).
- Parallèlement, **elle demande au Président de la Nouvelle Calédonie de protéger les requins au niveau national**, seule initiative capable d'assurer un avenir à ces animaux menacés par les pêches hauturières. En effet, il est indispensable d'obtenir une mesure votée à l'échelle du pays, pour que les requins bénéficient d'un havre sur l'ensemble des eaux qui entourent la Nouvelle Calédonie, dans le vaste domaine marin qui s'étend jusqu'à 200 milles des côtes (370 km) appelé Zone Economique Exclusive.

[Téléchargez](#) et faites signer la pétition.

**Nous comptons sur votre aide pour rassembler le plus de signatures possible !
Elles sont indispensables pour convaincre les autorités.**



L'action précédente, menée en 2009 avec Shark Alliance, était dirigée vers l'Espagne.

- **Elle s'est achevée le 27 janvier 2010 avec la remise d'une pétition** signée par 93 000 citoyens européens. **Cette pétition demande à l'Espagne de changer de position**, en ne s'opposant plus à l'interdiction du finning (découpe des ailerons de requins) et en guidant l'Union Européenne vers une réglementation plus efficace en faveur des requins.
- L'Espagne est, depuis longtemps, le pays d'Europe qui capture le plus grand nombre de requins. Elle a toujours empêché l'adoption de règles plus strictes en matière de finning. Chargée de la présidence de l'Union Européenne jusqu'en juillet 2010, elle se doit maintenant de favoriser la mise en place du [Plan d'Action européen](#) pour les requins qui a été adopté en 2009. Elle doit soutenir les initiatives de la Commission européenne visant à limiter de façon responsable la capture des requins.